

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01347 Numéro SIREN : 824 463 012 Nom ou dénomination : GROUPE MEA
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 6066

GROUPE MEA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.400.000 Euros
Siège Social : COLOMBELLES (14460)
5 bis rue Léopold Sédar-Senghor
RCS CAEN 824 463 012

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 24 JUIN 2022

DERNIERE RESOLUTION - ARRIVEE DU TERME DU MANDAT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale prend acte que :

- le mandat des Commissaires aux Comptes titulaire (BONTOUX EXPERTISE ET AUDIT) et suppléant (ANALYS AUDIT) se termine à l'issue de la présente Assemblée.
- la Société a dépassé deux des trois seuils prévus par les articles L.823-2-2, D.823-1-1 et D.221-5 du Code de Commerce au cours du dernier exercice social.

Elle décide en conséquence de désigner en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la société :

La société PTBG ET ASSOCIES

Ayant son siège social au Campus Normandie Technologie Caen, 1, rue du Bocage - 14460 Colombelles

Régulièrement inscrite auprès de la Cour d'Appel de CAEN et inscrite à la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes sous le numéro 24254192.

Et ce, pour une durée de 3 exercices sociaux (audit légal « petites entreprises »), soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale, dument informée que la société PTBG ET ASSOCIES est une société pluripersonnelle, prend acte qu'elle n'est pas tenue de nommer de commissaire aux comptes suppléant et décide en conséquence qu'il n'en sera pas désigné.

Le nouveau Commissaire aux Comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

Mandat est en conséquence donné au Président à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire à l'arrivée du terme des commissaires aux comptes et à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement.

Le Président
La SARL CLAIRNET
Représentée par Madame Stéphanie PAUZAT
« Certifié conforme à l'original »

